

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 7 octobre 2022 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. APPROBATION PV COLLÈGE 23 SEPTEMBRE 2022

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone approuve le PV du Collège du 23 septembre 2022.

2. MP ACHAT BOTTES DE FEU – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande n° LPZO22/0819 de 50 paires de bottes de feu à la société DEVA BELGIUM Sprl, dans le cadre du marché de stock qui lui a été attribué, pour un montant de € 6.957,50 TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 351/744-51.

3. MP ACHAT APPAREIL DE NETTOYAGE DES MASQUES ARI – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande d'un appareil de nettoyage des masques ARI à l'entreprise DRAGER SAFETY BELGIUM NV pour le montant de € 8.556,52, 21% TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 351/744-51.

4. MP ACHAT NETTOYEUR HAUTE PRESSION – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de valider la commande du marché "Achat de 2 nettoyeurs haute pression" à la société ARDENNE DIESEL pour le montant d'offre contrôlé de € 9.249,24, 21% TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 351/744-51.

5. MP INTERCONNEXION DES RÉSEAUX LAN AU TRAVERS D'UN VPN – ATTRIBUTION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'attribuer le marché de base à l'entreprise avec la seule offre régulière, à savoir WIN SA, pour le montant d'offre contrôlé de € 20.188,81, TVAC; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2022, article 351/123-13 et à inscrire au budget des exercices suivants, en répartissant les montants comme suit : montant unique de 14.137,88 € HTVA pour la mise en place, montant mensuel de 2.547,09 € HTVA pour la location.

6. CASERNE DE CHASTRÈS – MISE À DISPOSITION À LA VILLE DE WALCOURT

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de marquer son accord sur la mise à disposition temporaire du hall 1 de Chastrès à la Ville de Walcourt ; de remettre une clé de la porte principale à la Bourgmestre en séance.

7. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – ACCIDENT DE TRAVAIL – REFUS

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de ne pas considérer les faits survenus le 13 mai 2022 au détriment d'un sapeur-pompier comme constitutifs d'un accident de travail ; D'informer de la présente décision le travailleur concerné et l'assureur de la zone.

8. RECRUTEMENT JURISTE – NOUVEL APPEL

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de lancer un nouvel appel à candidatures pour le recrutement d'un juriste A1 pour la zone, sans modifier le profil recherché.

9. CONTENTIEUX POMPIERS – PÉCULES DE VACANCES AGENTS DE CINEY – SITUATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de maintenir sa décision du 12 septembre 2022 relative au paiement des régularisations de pécules sur le budget 2023.

10. CCB NOVEMBRE – DATE ET LIEU À FIXER

Le prochain CCB est fixé au 08 novembre 2022 à 14h à la maison communale de Doische.

11. DIVERS

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de désigner l'avocat Simon PALATE de Namur pour représenter la zone dans un dossier de recours au Conseil d'Etat.

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT

Le Président de la Zone,
Christophe BASTIN

